

**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION
DU CONSEIL DES MAIRES TENUE LE
MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2008
À 19 HEURES 30
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES
DE LA MRC DE L'AMIANTE
3830, BOULEVARD FRONTENAC, THETFORD MINES**

SONT PRÉSENTS :

M.	Marquis Bédard	Kinnear's Mills
M.	Luc Berthold	Thetford Mines
M.	Jean Binette	Beaulac-Garthby
Mme	Nicole Bourque	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
Mme	Hélène Faucher	Adstock
M.	Réjean Fortier	Saint-Fortunat
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
M.	Gérald Grenier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M.	Paul Grenier	East Broughton
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
Mme	Jessika Lacombe	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Germain Martin	Disraeli Ville
M.	Pierre Quirion	Adstock
M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
Mme	Josette Vaillancourt	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Bruno Vézina	Irlande

EST ABSENT :

M.	Gérald McKenzie	Sainte-Praxède
----	-----------------	----------------

La séance est ouverte sous la présidence de la préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Mme Hélène Faucher. M. Alain Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à la réunion.

1 PENSÉE ET MOT DE BIENVENUE

La session est ouverte à 19 h 30 et la pensée qui suit est lue par la préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Mme Hélène Faucher, qui adresse par la suite ses mots de bienvenue aux maires présents :

« Raisin vert, raisin mûr, raisin sec. Tout n'est que changement, non pour ne plus être mais pour devenir ce qui n'est pas encore. »

(Épictète)

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-2008-09-5335

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance précédente
 - 3.1. Lecture et adoption du procès-verbal du 13 août 2008
 - 3.2. Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 13 août 2008
 - 3.2.1. Programme Québec en forme
 - 3.2.2. Compagnie du Chemin de fer du Québec Central
4. Période de questions
5. Rapport des comités
 - 5.1. Comité administratif du 2 septembre 2008
6. Correspondance
 - 6.1. Résumé de la correspondance reçue
7. Demande de rencontre
8. Gestion financière et administrative
 - 8.1. Comptes payés
 - 8.2. Comptes à payer
 - 8.3. Demande d'élargissement du réseau de SIGAT
 - 8.4. Changements législatifs – Projet de loi n° 82
 - 8.4.1. Imposition de droits municipaux aux exploitants de carrières et sablières
 - 8.5. Agence régionale des forêts privées de la Chaudière
 - 8.6. Projet de cliniques d'architecture patrimoniale de Chaudière-Appalaches
 - 8.7. TV-COGÉCO
 - 8.8. Assurances générales
 - 8.9. Évaluation foncière
 - 8.10. Politique des aînés
 - 8.11. Politique familiale
9. Aménagement du territoire
 - 9.1. Certificats de conformité
 - 9.2. Projets de maîtrise proposés à la MRC
 - 9.2.1. Plan de développement de la villégiature
 - 9.2.2. Analyse de l'apport économique relié à la villégiature
 - 9.3. Projet de règlement n° 106 modifiant le schéma d'aménagement révisé
 - 9.4. Commission de protection du territoire agricole
10. Réflexion stratégique de la MRC
 - 10.1. Plan de développement économique régional 2008-2018
 - 10.2. Comité des immobilisations
11. Sécurité publique
 - 11.1. Schéma de couverture de risques – Sécurité incendie
12. Environnement
 - 12.1. Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA)
 - 12.2. Règlement pour protéger les eaux contre les rejets des embarcations de plaisance
 - 12.3. Projet d'aménagement durable de rivière
13. Développement économique
 - 13.1. Internet haute vitesse
 - 13.2. Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional
 - 13.2.1. Corridor Thetford Mines – Québec
 - 13.2.2. Corridor Thetford Mines – Sherbrooke
 - 13.3. Comité de diversification Secteur-Sud

- 13.4. La Minute touristique
- 14. Demande d'appui
 - 14.1. MRC de la Haute-Côte-Nord
 - 14.2. MRC de Montcalm
- 15. Pacte rural 2002-2007
 - 15.1. Rappel important
- 16. Varia
 - 16.1. Courrier Frontenac
 - 16.2. Lutte à la pauvreté en Chaudière-Appalaches
 - 16.3. Comité administratif
- 17. Prochaine rencontre
- 18. Levée de la séance

Adopté

3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 août 2008

CM-2008-09-5336

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 13 août 2008.

Adopté

3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 13 août 2008

3.2.1 Programme Québec en forme

CM-2008-09-5337

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de mandater le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Alain Gravel, ainsi que la secrétaire Mme Line Potvin, pour participer à l'élaboration du cahier de demande d'aide financière de la région.

Adopté

3.2.2 Compagnie du Chemin de fer du Québec Central

La MRC possède une copie de l'étude « Analyse de la viabilité de la division Chaudière du réseau ferroviaire du Québec Central – Tronçon Vallée-Jonction / Lac-Frontière ». Cette étude est également disponible via le site Internet de la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

5 RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Comité administratif du 2 septembre 2008

Copie du projet de procès-verbal de la réunion du Comité administratif tenue le mardi 2 septembre 2008 est déposée.

6 CORRESPONDANCE

6.1 Ministère des Affaires municipales et des Régions

Un tableau synthèse de la correspondance reçue pour la période du lundi 4 août au vendredi 5 septembre 2008 est déposé.

7 DEMANDE DE RENCONTRE

Lors de la séance régulière du mercredi 8 octobre prochain, le Conseil des maires recevra les représentants de la Sûreté du Québec (18 h 30) et de Tourisme-Amiante. Le candidat du Parti conservateur aux prochaines élections fédérales, M. Christian Paradis, devrait être présent à 19 h 30 .

8 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

8.1 Comptes payés

CM-2008-09-5338

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'entériner le paiement, pour la période du 1er au 31 août 2008, des comptes suivants, pour un montant total de 406 450,05 \$, et correspondant aux chèques numéros 5998 à 6037 inclusivement, pour un montant de 360 703,15 \$, neuf (9) paiements automatiques, pour un montant de 20 033,86 \$, et quatre (4) prélèvements pour les salaires, pour un montant de 25 713,09 \$.

Adopté

8.2 Comptes à payer

Aucun.

8.3 Demande d'élargissement du réseau de SIGAT

La MRC est toujours en attente de la liste des informations additionnelles qui seraient fournies par les ministères relativement au Système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT) découlant de la mise en place d'un réseau municipal d'information géographique gouvernementale partagée.

8.4 Changements législatifs – Projet de loi n° 82

8.4.1 Imposition de droits municipaux aux exploitants de carrières et de sablières

Le directeur général et secrétaire-trésorier résume les changements législatifs apportés par la loi n° 82 relativement à ce sujet. Il indique également que, selon des listes produites par le ministère des Transports (MTQ) et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), plus d'une centaine de sites sont répertoriés sur le territoire de la MRC. Il présente le compte rendu sommaire de la rencontre d'information

pour les directeurs généraux qui a eu lieu le jeudi 4 septembre. Une discussion s'en suit.

Un avis de motion est donné par M. Ghislain Hamel à l'effet qu'un règlement sera adopté, lors d'une séance ultérieure, pour constituer un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques pour l'utilisation des droits perçus en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1).

8.5 Agence régionale des forêts privées de la Chaudière

CM-2008-09-5339

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement de renouveler l'adhésion annuelle de la MRC à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière au montant de 25,00 \$.

Adopté

8.6 Projet de cliniques d'architecture patrimoniale de Chaudière-Appalaches

La MRC a reçu copie d'une proposition soumise à la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches, par certaines MRC de la région en vue de la mise en place d'un projet de cliniques d'architecture, visant la sauvegarde des bâtiments patrimoniaux construits avant 1945.

La MRC est sollicitée pour adhérer à ce nouveau programme supra-régional. Une discussion s'en suit, notamment en ce qui concerne la gestion d'un tel programme par la ressource de la MRC qui gère actuellement les divers programmes de rénovation domiciliaire sur notre territoire. Il est convenu que l'adhésion de la MRC se ferait sur la base de l'utilisateur payeur.

CM-2008-09-5340

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de signifier l'intérêt de la MRC de L'Amiante à adhérer au projet de cliniques d'architecture patrimoniale de Chaudière-Appalaches déposé à la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches.

Adopté

8.7 TV-COGÉCO

La MRC a reçu deux (2) exemplaires du coffret des émissions de l'année 2007-2008. Un des coffrets est disponible pour prêt aux bibliothèques municipales, sur demande.

CM-2008-09-5341

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'accueillir favorablement la demande d'aide financière déposée par TV COGÉCO, relative à la production d'une nouvelle série d'émissions d'affaires publiques intitulée « Quoi de 9 ? », et d'octroyer un montant de 1 500 \$ à titre de contribution de la MRC à ce projet régional.

Ce montant sera inscrit aux prévisions budgétaires de 2009 et versé en février 2009.

Adopté

8.8 Assurances générales

La MRC a exercé en 2008-2009 la cinquième et dernière année admissible pour le renouvellement du contrat en assurances générales initialement entré en vigueur en date du 1er mars 2004. Par conséquent, conformément aux dispositions de l'article 936.2 du Code municipal du Québec, la MRC doit initier les démarches appropriées en vue de l'octroi d'un nouveau contrat d'assurances générales à compter du 1er mars 2009. Le contrat d'assurance octroyé en 2004 par la MRC le fut dans le cadre d'un regroupement comprenant, outre la MRC, 14 municipalités situées sur son territoire.

REGROUPEMENT D'ACHAT EN ASSURANCES GÉNÉRALES

CM-2008-09-5342

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement de mandater le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC pour initier les démarches en vue de la mise en place d'un nouveau regroupement régional d'achat pour les couvertures en assurances générales.

Adopté

SERVICE DE GESTIONNAIRE DE RISQUES

CM-2008-09-5343

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement de mandater le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC pour procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de deux (2) firmes spécialisées pour les services de gestionnaire de risques en assurance de dommage pour les membres du regroupement régional d'achat relativement aux couvertures en assurances générales.

Il est également résolu de mandater le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Alain Gravel, l'aménagiste principal, M. Jacques Thibodeau, et le technicien évaluateur, M. Luc Bélanger, pour former le comité de sélection requis par la loi.

Adopté

8.9 Évaluation foncière

Les rôles d'évaluation triennaux pour les années 2009, 2010 et 2011 des municipalités de Beaulac-Garthby (31008), Disraeli Ville (31015), Disraeli Paroisse (31020), Saint-Jacques-le-Majeur (31025), Saint-Fortunat (31030), Saint-Julien (31035) et Sainte-Praxède (31050), seront déposés la semaine prochaine. À cet effet, les directeurs généraux de ces municipalités ont été invités à une réunion qui se tiendra le 15 septembre à la MRC.

REPORT DE LA DATE DU DÉPÔT DE RÔLES D'ÉVALUATION

CM-2008-09-5344

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement de fixer au 30 septembre 2008 la date limite pour le dépôt du rôle triennal d'évaluation 2008-2009-2010 pour la Ville de Disraeli.

Adopté

8.10 Politique des aînés

Aucun nouveau développement n'est survenu dans ce dossier.

8.11 Politique familiale

Le directeur général explique les modalités de ce nouveau programme de soutien offert par le ministère de la Famille et des Aînés. Une discussion s'en suit.

Il est convenu que le directeur général et secrétaire-trésorier validera auprès des municipalités locales leur intérêt à l'élaboration de leur politique familiale conjointement avec la MRC.

9 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

9.1 Certificats de conformité

9.1.1 Adstock – Règlement n° 91-08

CM-2008-09-5345

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 91-08 amendant le règlement de zonage 69-07 afin d'insérer des mesures d'exception pour permettre des usages commerciaux, industriels ou communautaires dans le secteur de zone AD 5. Ces mesures d'exception étant conditionnelles à ce que la CPTAQ ait donné une autorisation avant octobre 2002.

Adopté

9.1.2 Adstock – Règlement n° 92-08

CM-2008-09-5346

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité règlement 92-08 amendant le plan d'urbanisme 68-07 pour créer la nouvelle affectation récréoforestière du Mont Adstock suite à l'entrée en vigueur du règlement 105 de la MRC.

Adopté

9.1.3 Adstock – Règlement n° 93-08

CM-2008-09-5347

Il est proposé par M. Germain Martin et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 93-08, amendant le règlement de zonage numéro 69-07, pour créer la nouvelle zone récréoforestière du Mont Adstock et identifiant des usages qui y sont autorisés suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 105 de la MRC.

Adopté

9.1.4 Adstock – Règlement n° 94-08

CM-2008-09-5348

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 94-08, amendant le règlement de zonage numéro 69-07, pour créer le nouveau secteur de zone MD 5 à même une partie des secteurs de zone I1 et RA 3.

Adopté

9.1.5 Saint-Jacques-de-Leeds – Règlement n° 275

CM-2008-09-5349

Il est proposé par M. Pierre Quirion et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 275 de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, amendant le règlement de zonage n° 175, pour agrandir le secteur de zone CA 1 à même une partie du secteur de zone RA 4.

Adopté

9.1.6 Saint-Jacques-de-Leeds – Règlement n° 276

CM-2008-09-5350

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 276 de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, amendant le règlement de zonage n° 175, pour modifier le chapitre des bâtiments accessoires afin que les abris d'auto ne soient plus considérés comme des bâtiments accessoires.

Adopté

9.2 Projets de maîtrise proposés à la MRC

9.2.1 Projet de plan de développement de la villégiature

Compte rendu de la rencontre avec les représentants des étudiants à la maîtrise en Aménagement du territoire et développement régional (ATDR) de l'Université Laval, en vue de la réalisation de ce projet, qui vise à proposer des délimitations de sections aptes à recevoir des résidences autour des plans d'eau, en fonction d'une certaine pondération dans l'analyse de l'occupation du sol.

CM-2008-09-5351

Il est proposé par M. Germain Martin et résolu unanimement d'autoriser le personnel de la MRC à collaborer au projet des étudiants à la maîtrise en Aménagement du territoire et développement régional (ATDR) de l'Université Laval en vue de l'établissement de délimitations de sections aptes à recevoir des résidences autour des plans d'eau, en fonction d'une certaine pondération dans l'analyse de l'occupation du sol.

Adopté

9.2.2 Projet d'analyse des apports économiques reliés à la villégiature

Compte rendu de la rencontre avec les représentants des étudiants à la maîtrise en Aménagement du territoire et développement régional (ATDR) de l'Université Laval en vue de la réalisation de ce projet qui vise à porter un regard sur les impacts économiques engendrés par les villégiateurs, particulièrement ceux provenant de l'extérieur de la région.

CM-2008-09-5352

Il est proposé par M. Luc Berthold et résolu unanimement d'autoriser le personnel de la MRC à collaborer au projet des étudiants à la maîtrise en Aménagement du territoire et développement régional (ATDR) de l'Université Laval en vue de l'analyse des impacts économiques engendrés par les villégiateurs, particulièrement ceux provenant de l'extérieur de la région.

Adopté

9.3 Projet de règlement n° 106 modifiant le schéma d'aménagement révisé

9.3.1 Adoption du projet de règlement

CM-2008-09-5353

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement de modification numéro 106 du schéma d'aménagement de la MRC de L'Amiante afin de modifier les limites de l'affectation minière et du territoire déjà occupé dans les limites du périmètre d'urbanisation de la ville de Thetford Mines.

Il est résolu d'adopter le document indiquant la nature des modifications que la municipalité devra adopter advenant la modification du schéma.

Adopté

9.3.2 Modification du délai donné aux municipalités pour formuler leur avis

CM-2008-09-5354

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'établir que le délai accordé aux municipalités pour formuler l'avis prévu à l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit de 20 jours au lieu de 45.

Adopté

9.3.3 Assemblée publique de consultation

CM-2008-09-5355

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement qu'une assemblée publique de consultation, portant sur la modification du schéma d'aménagement liée au règlement numéro 106, soit tenue à la salle du conseil des maires de la

MRC de L'Amiante et de déléguer au directeur général le pouvoir d'en fixer la date et l'heure.

Adopté

9.3.4 Formation de la commission formée en vertu de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)

CM-2008-09-5356

Il est proposé par M. Pierre Quirion et résolu unanimement de nommer Messieurs Paul Grenier, Jean Binette et Ghislain Hamel pour former, en compagnie de Mme Hélène Faucher, préfet, la commission qui entendra et expliquera aux contribuables la modification du schéma d'aménagement, conformément aux dispositions de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1).

Adopté

9.3.5 Avis de motion – Règlement n° 106 modifiant le schéma d'aménagement révisé

Un avis de motion est donné par M. Réjean Fortier à l'effet qu'un règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure, en vue de modifier les limites de l'affectation minière et du territoire déjà occupé dans les limites du périmètre d'urbanisation de la ville de Thetford Mines.

9.3.6 Demande d'avis au ministre des Affaires municipales et des Régions

CM-2008-09-5357

Attendu que le Conseil d'une MRC peut demander au ministre des Affaires municipales et des Régions son avis sur une modification de son schéma d'aménagement;

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement de demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions son avis relativement au projet de règlement numéro 106.

Adopté

9.4 Commission de protection du territoire agricole

Ministère des Transports

Dossier de la Commission de protection du territoire agricole	À venir
Demandeur	Ministère des Transports
Référence MTS	154-84-0045
Lot	11 C-Partie
Rang	Rang 9
Cadastre	Canton de Thetford Mines
Superficie totale visée	16 640 mètres carrés

CM-2008-09-5358

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec adresse une demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles à la CPTAQ;

ATTENDU que la demande d'autorisation vise la réalisation de travaux de correction géométrique de la route 269 dans un tronçon en courbe localisé entre le rang Quirion et le Petit 9e Rang, dans la municipalité d'Adstock, permettant ainsi l'amélioration de la visibilité et de la sécurité;

ATTENDU que des autorisations de la CPTAQ ont déjà été obtenues (2701-034304 et 355115) pour des travaux à proximité de ce tronçon de la route 269;

ATTENDU que, la recommandation de la MRC doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la Loi sur la protection et des activités agricoles;

ATTENDU que, suite à l'analyse de la demande, la MRC constate que l'opération n'aura pas d'impact négatif sur la ressource agricole et que la demande est conforme aux critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU que la recommandation de la MRC doit aussi tenir compte des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que les terrains concernés se situent en aire d'affectation agricole viable;

ATTENDU que dans une aire d'affectation agricole viable, le réseau routier public est autorisé;

ATTENDU que l'opération faisant l'objet de la demande d'autorisation respecte les orientations du schéma d'aménagement en matière de protection de l'agriculture;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement de décréter ce qui suit, à savoir :

- ⇒ La MRC de L'Amiante recommande à la CPTAQ d'accepter la demande du ministère des Transports du Québec;
- ⇒ La MRC donne un avis que les travaux visés sont conformes au schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Adopté

10 RÉFLEXION STRATÉGIQUE DE LA MRC

10.1 Plan de développement économique régional 2008-2018

La reprise du colloque initialement prévu en juin dernier aura lieu le mercredi 19 novembre prochain. L'activité se déroulera entre 9 heures et 15 heures. Chaque municipalité devrait y être représentée par au moins deux (2) personnes, dont leur directeur général. Une invitation sera lancée par la MRC au cours des prochaines semaines.

10.2 Comité des immobilisations

Les membres du comité présentent une synthèse de leurs travaux. Divers scénarios sont présentés et un complément d'informations sera présenté lors de la séance du Conseil d'octobre.

CM-2008-09-5359

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement de mandater les membres du Comité des immobilisations pour poursuivre les démarches initiées.

Adopté

11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 Schéma de couverture de risques – Sécurité incendie

Les travaux se poursuivent en fonction de l'échéancier de travail déposé. L'édition 2008 de la Semaine de prévention des incendies se tiendra du 5 au 11 octobre prochain.

12 ENVIRONNEMENT

12.1 Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA)

L'inscription de la MRC a été effectuée dans les délais initialement prescrits même si la date limite de dépôt a été reportée au 24 octobre. Le directeur général résume la rencontre des municipalités concernées tenue le 4 septembre dernier.

RESSOURCES HUMAINES

CM-2008-09-5360

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement de mandater le directeur général et secrétaire-trésorier pour procéder à un appel de candidatures pour l'embauche des ressources humaines requises pour la réalisation des inventaires et des relevés sanitaires.

Adopté

AJOUT À LA LISTE DES PLANS D'EAU ADMISSIBLES

CM-2008-09-5361

Considérant que le « *Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA)* » s'adresse aux MRC où des plans d'eau ont été affectés par la présence d'algues bleu-vert au cours des quatre dernières années (2004-2007);

Considérant que le Lac à la Truite, localisé sur le territoire de la municipalité d'Adstock et de la Ville de Thetford Mines, est inscrit sur la « *Liste des plans d'eau admissibles au programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert* »;

Considérant que le Lac du Huit, localisé sur le territoire de la municipalité d'Adstock, est situé en amont du Lac à la Truite, à environ un kilomètre, et qu'il constitue de ce fait la tête du bassin d'alimentation du Lac à la Truite;

Considérant que la rivière de L'Or est à la fois la décharge du Lac du Huit et la charge du Lac à la Truite;

Considérant que le Lac du Huit est au prise avec une problématique récurrente d'algues bleu-vert depuis au moins deux (2) ans;

Considérant que le Lac à la Truite est actuellement la prise d'alimentation en eau potable de la Ville de Thetford Mines et, de ce fait, devrait faire l'objet d'une protection adéquate de son bassin d'alimentation;

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de demander au ministère des Affaires municipales et des Régions d'ajouter le Lac du Huit à la « *Liste des plans d'eau admissibles au programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert* » afin de permettre à la MRC de L'Amiante de l'inclure dans sa programmation des travaux d'inventaire des installations sanitaires des résidences isolées, de relevés sanitaires et de plan correcteur.

Adopté

12.2 Règlement pour protéger les eaux contre les rejets des embarcations de plaisance

Le directeur général présente le résumé de la rencontre des municipalités concernées tenue le 4 septembre dernier.

12.3 Projet d'aménagement durable de rivière

La prochaine rencontre du comité de travail aura lieu le mardi 23 septembre prochain.

13 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1 Internet haute vitesse

La MRC est inscrite dans la liste des municipalités admissibles au programme fédéral dispensé par Développement économique Canada intitulé « *Ligne directrice sur la large bande* ». Ce programme peut accorder une aide financière maximale de 300 000 \$ par collectivité afin de contribuer au renforcement de la base économique et pour permettre à la région d'améliorer ou de maintenir sa capacité d'attraction des travailleurs. Une rencontre du comité de travail aura lieu dans les prochaines semaines.

13.2 Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional

13.2.1 Corridor Thetford Mines – Québec

Une aide financière de 10 000 \$ a été accordée à la MRC.

CM-2008-09-5362

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de mandater le directeur général et secrétaire-trésorier pour procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de firmes spécialisées et des firmes locales Fréchette LGL et Roche.

Adopté

13.2.2 Corridor Thetford Mines – Sherbrooke

Une aide financière de 10 000 \$ a été accordée à la MRC.

CM-2008-09-5363

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement de mandater le directeur général et secrétaire-trésorier pour procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de firmes spécialisées et des firmes locales Fréchette LGL et Roche.

Adopté

13.3 Comité de diversification – Secteur sud

Le processus d'embauche d'une ressource est présentement en cours. La période de mise en candidature se termine le vendredi 12 septembre prochain. Le Comité devrait formuler une recommandation d'embauche pour la séance du Conseil des maires du mercredi 8 octobre prochain.

13.4 La Minute touristique

Madame Josette Vaillancourt remet à chaque membre du Conseil une correspondance du Musée minéralogique et minier de Thetford Mines comprenant notamment une carte de membre du Musée pour tous les membres de leur conseil municipal.

14 DEMANDE D'APPUI

14.1 MRC de la Haute-Côte-Nord

HAUSSEMENT DU SEUIL MINIMAL POUR LA TENUE D'APPEL D'OFFRES

CM-2008-09-5364

Considérant que les lois municipales prévoient que ne peuvent être adjudgées qu'après demande de soumission, faite par invitation écrite d'au moins deux entrepreneurs ou deux fournisseurs lorsqu'ils comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$, tous les contrats d'assurances, de travaux, de fournitures de matériel ou de matériaux et de services;

Considérant que le gouvernement du Québec a voté en juin 2006 des modifications aux règlements de la Loi sur les organismes publics, de nouvelles règles qui entreront en vigueur en octobre 2008 afin de hausser le montant minimal pour la tenue d'appel d'offres pour ses contrats (ministère et organismes) de 25 000 \$ à 100 000 \$;

Considérant que pour la MRC et les municipalités qui la composent, il est normal que ce seuil plancher soit relevé;

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions, Mme Nathalie Normandeau, de modifier les lois municipales afin de les adapter aux réalités de 2008 en haussant de 25 000 \$ à 100 000 \$ le seuil plancher pour la tenue d'appel d'offres.

Copie de cette résolution sera également transmise à la Fédération Québécoise des Municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté

14.2 MRC de Montcalm

COURS D'EAU – TARIFICATION DU MDDEP

CM-2008-09-5365

Considérant que le Conseil a pris connaissance de l'arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2);

Considérant que ce document instaure des frais très élevés pour l'obtention des différents certificats d'autorisation requis par cette loi;

Considérant que ces frais seront refilés par les divers consultants directement aux municipalités et que ce sont les citoyens qui devront finalement les assumer;

Considérant que, dans bien des cas, ces tarifs représentent une somme plus importante que les coûts estimés des travaux;

Considérant que de tels coûts pourraient inciter certains citoyens à contourner la Loi, mettant ainsi en péril tous les efforts consentis aux cours des dernières années par les MRC et les municipalités pour s'assurer du respect des politiques et des lois gouvernementales en matière de gestion des cours d'eau;

Considérant que, dans le cas des dossiers relatifs à la gestion des cours d'eau, les utilisateurs sont souvent des agriculteurs remboursés en partie pour les travaux par le gouvernement ou des municipalités subventionnées par les gouvernements fédéral ou provincial;

Considérant que ces frais seront payés en partie par le gouvernement pour des fins gouvernementales, ce qui constitue des opérations financières inutiles et injustifiées;

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement de demander à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Mme Line Beauchamp, d'abolir la grille tarifaire pour l'obtention des différents certificats d'autorisation requis par la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) pour la gestion des cours d'eau, notamment afin d'éviter que tous les efforts consentis aux cours des dernières années, par les MRC et par les municipalités pour s'assurer du respect des politiques et des lois gouvernementales en matière de gestion des cours d'eau, ne soient compromis par une hausse importante des coûts des travaux découlant des frais administratifs trop élevés imposés par le MDDEP.

Copie de cette résolution sera également transmise à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté

15 PACTE RURAL 2002-2007

15.1 Rappel important

Le directeur général rappelle que tous les promoteurs des projets doivent déposer toutes les pièces justificatives dans les meilleurs délais. La date limite pour dépenser les enveloppes engagées est fixée au 20 octobre 2008.

16 VARIA

16.1 Courrier Frontenac – Cahier spécial Tourisme-Amiante

CM-2008-09-5366

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'autoriser une dépense au montant maximal de 175 \$, taxes de vente en sus, pour effectuer un placement publicitaire dans le cahier spécial du Courrier Frontenac pour souligner le 20^e anniversaire de Tourisme-Amiante, à paraître dans la semaine du 25 octobre.

Adopté

16.2 Lutte à la pauvreté en Chaudière-Appalaches

CM-2008-09-5367

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'autoriser le préfet suppléant, M. Marquis Bédard, à participer à la deuxième édition du Colloque régional sur la pauvreté, le jeudi 9 octobre prochain, à Saint-Jules, à défrayer les coûts d'inscription au montant de 15 \$, et à lui rembourser ses frais de déplacement selon la politique en vigueur.

Adopté

16.3 Comité administratif

Tel que discuté en novembre dernier, une proposition de modification du découpage des secteurs pour la représentation au sein du Comité administratif fera l'objet d'une analyse au cours des prochains mois.

17 PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 8 octobre 2008.

18 LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-2008-09-5368

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 22 h 35.

Adopté

**HÉLÈNE FAUCHER
PRÉFET**

**ALAIN GRAVEL
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**